



Les brèves du CHSCT DISI Sud-Ouest du 7/03/2019

Déclaration liminaire de la CGT

Monsieur le Président,

Ce premier CHSCT de l'année se tient dans un contexte particulier à la DGFIP.

Les premières annonces concrètes du projet de la Direction de « géographie revisitée » du réseau s'inscrivent pleinement dans l'objectif CAP22 du gouvernement. Il s'agit bien de supprimer massivement des emplois, de restreindre comme jamais le réseau de la DGFIP, de créer des agences comptables et de recourir de plus en plus à des contractuels. Tout cela en ne répondant pas aux besoins de la population ni des salariés. La question des salaires et du pouvoir d'achat, et notamment celui des fonctionnaires, n'est toujours pas à l'ordre du jour du gouvernement.

Dans ces conditions, on comprend mieux l'annonce de la suppression prochaine des CHSCT dans la Fonction Publique en les fusionnant au sein des Comités Techniques. Cette suppression fait suite aux ordonnances Macron qui font disparaître les CHSCT dans le secteur privé. Quel bond en arrière ! Les CHS avaient été créés en 1947 et ne sont devenus CHSCT qu'en 1982. Ce n'est qu'en 1982 qu'ont été instaurés les CHSCT dans la Fonction Publique. C'est donc bien un recul sans précédent qui s'annonce pour nos conditions de travail. Le gouvernement souhaite que les Directions, à tous les niveaux, aient les mains libres pour mieux restructurer, mieux remettre en cause le service public et, dans ce contexte, il faut éliminer tout ce qui constitue une entrave à cette politique. Ce serait ça la politique nouvelle !

Nous gardons en mémoire les dégâts humains et sociaux du démantèlement de France Télécom ou ceux liés à la création de l'Agence pôle emploi. Nous ne souhaitons pas vivre cela aux Finances !

La CGT Finances publiques condamne cette politique et cette dérive ultra libérale. Elle continuera à se battre pour les conditions de travail des personnels. Les CHSCT ont prouvé leur efficacité et permettent réellement de discuter des conditions de travail et d'infléchir les mesures régressives en matière de vie au travail. C'est bien parce qu'ils sont un outil aux services des salariés qu'ils sont attaqués aujourd'hui.

La CGT appelle les personnels à se mobiliser. Plusieurs mouvements d'action et de grève sont d'ores et déjà prévus au mois de mars. L'enjeu est important pour notre avenir. Ce n'est que par la création d'un rapport de force conséquent que nous pourrions inverser cette politique.

La note d'orientation ministérielle 2019 sur la santé, la sécurité et les conditions de travail indique à nouveau que sur les évolutions du travail, la Direction doit fournir l'ensemble des informations constituant le dossier du projet aux représentants du personnel pour que le CHSCT puisse donner un avis, le plus en amont possible de la concrétisation. Pour la

Délégation CGT au CHSCT :

- Geneviève BOURREL : ESI Bordeaux
- Pascale CHAPU : CID 64
- Béatrice BOISSON et Martine BLASZCZYNSKI : ESI Poitiers

CGT c'est effectivement primordial que le CHSCT ait tous les éléments nécessaires pour s'exprimer avant que les décisions soient prises.

La note signale qu'en matière de prévention le bilan 2017 montre une régression des mesures de prévention organisationnelle au profit des mesures de prévention humaines. Effectivement nous le déplorons aussi car ce sont bien souvent les évolutions dans l'organisation du travail qui conduisent aux dégradations des conditions de travail.

Lors de ce CHSCT sera abordé la mise en place du télétravail au sein de la DISI Sud-Ouest. Nous sentons ici et là une certaine frilosité dans l'examen des demandes. La CGT considère que c'est une réelle avancée concernant les conditions de travail. Avant de décider que la demande d'un collègue n'est pas recevable il convient que la Direction examine toutes les possibilités qui permettraient de satisfaire cette demande. Notamment il s'agit de bien recenser les activités qui seraient télétravaillables et qui pourraient donc être regroupées sur la ou les journées télétravaillées. Nous regrettons la décision unilatérale de la Direction de la DISI de limiter à une journée le télétravail lors de cette première campagne. Pour la CGT, les demandes des personnels doivent être évaluées équitablement, quels que soient leur affectation et leur grade. Nous souhaitons la plus grande transparence dans ce dossier.

Présentation par l'ISST :

- du nouveau règlement intérieur,
 - de la note d'orientation 2019.
- Pas de grande nouveauté cette année, quelques propositions de fiches de sensibilisation, de @formation (conduite de projet pour les cadres, sensibilisation des agents aux risques). La Direction Générale constate des problématiques mais pour les syndicats les réponses ne sont pas à la hauteur. La DG semble loin des préoccupations réelles des agents.
- de la nouvelle version du guide sur l'amiante . Une présentation différente et intégration de la circulaire FP 2015 et du décret 2017. Nous demandons depuis des années que la signalétique amiante soit appliquée, l'ISST répondait que trop d'affichettes pouvait être anxiogène. Aujourd'hui il admet que cette signalétique amiante doit être mise en place ...

Fusion CT-CHS :

Les OS ont alerté sur les risques de voir les conditions de travail

Formation :